

Gouvernement du Québec

## Décret 165-2025, 19 février 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendront les 20 et 21 février 2025

ATTENDU QUE les réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière se tiendront à Québec, au Québec, les 20 et 21 février 2025;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable et du ministre responsable des Relations canadiennes :

QUE la ministre des Transports et de la Mobilité durable, madame Geneviève Guilbault, dirige la délégation officielle du Québec aux réunions provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendront les 20 et 21 février 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre des Transports et de la Mobilité durable, soit composée de :

Monsieur Frédéric Guay  
Sous-ministre  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Monsieur Jérôme Unterberg  
Sous-ministre adjoint  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Monsieur Pascal Couillard  
Directeur des affaires intergouvernementales et internationales Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Madame Marie-Suzanne Gauthier  
Conseillère en affaires canadiennes  
Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Madame Lyne Vézina  
Directrice générale de la recherche  
et du développement en sécurité routière  
Société de l'assurance automobile du Québec;

Monsieur Laurent Viau  
Conseiller en relations intergouvernementales  
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes  
Ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85056

